

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLOW

ID: 015-241500230-20220922-DEL_2022_093-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 22 septembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représentée par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

Nº DEL_2022_093: ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES

EFFECTIFS - SEPTEMBRE 2022

Rapporteur: Madame Bernadette GINEZ

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme de la CABA est fixé à 324.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence,

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLOW

ID: 015-241500230-20220922-DEL_2022_093-DE

services civiques. ..), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL_2022_066 du 30 juin 2022.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

CRÉATIONS Emplois permanents	Postes
Administrateur Hors Classe	1
Administrateur	1
Ingénieur Principal	1
Ingénieur	2
Adjoint Administratif principal 1ère classe	1
TOTAL	6

CRÉATIONS Emplois contractuels	Postes
Chargé(e) de mission « DGA Ressources »	1
Chargé(e) de mission « Directeur Systèmes d'Informations »	1
Chargé de mission « Contrôleur Travaux Investissements »	1
Chargé de mission « Responsable adjoint service juridique »	1
Chargé(e) de mission « Responsable STEP et PR »	1
Chargé(e) de mission « Animateur projet de valorisation touristique et patrimoniale »	1
Chargé(e) de mission « Animateur Développement des énergies renouvelables »	1
Chargé(e) de mission « Adjoint(e) au responsable Environnement - Collecte et traitement des déchets »	1
Chargé(e) de mission « Administrateur Progiciels Métiers »	1
Pompier aérodrome / Agent de coordination d'exploitation 1 - $4^{\rm ème}$ niveau / ECH1 / 235	1
TOTAL	10

SUPPRESSIONS Emplois permanents	Poste
Adjoint d'Animation principal 2ème classe	1
Adjoint Technique principal 1ère classe	2
Adjoint Technique principal 2ème classe	2

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLOW

ID: 015-241500230-20220922-DEL_2022_093-DE

Agent de Maîtrise	1
TOTAL	6

SUPPRESSION Emploi contractuel	1
Pompier aérodrome 2 / Assistant avion - $3^{\rm ème}$ niveau très qualifié / ECH 1 / 195	1
TOTAL	1

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 324.

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.